

ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY
SECRETARIAT
O. Box 3243



ADDIS ABABA

ORGANISATION DE L'
AFRIQUE
SECRETARIAT
B. P. 3243

CONSEIL DES MINISTRES
Seizième Session Ordinaire
Addis-Abéba - 26 février/juin 1971.

CM/352/Add.1
Annexe 2

ARRIERES DES CONTRIBUTIONS

Référence

Date 24 décembre 1970

Le Président du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières présente ses compliments à Son Excellence le Président Kenneth Kaunda, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA et a l'honneur de porter à sa connaissance la grave situation de l'état des contributions des Etats membres au budget ordinaire de l'Organisation.

Dans son rapport sur la comptabilité de l'Organisation pour l'exercice financier 1969/1970, le Conseil des Vérificateurs aux Comptes avait exprimé des doutes quant à la mesure dans laquelle l'Organisation pourrait à l'avenir s'acquitter de ses tâches de plus en plus nombreuses si les arriérés des Etats membres continuaient à augmenter. Il avait alors recommandé que tout soit mis en oeuvre pour assurer le recouvrement des arriérés des contributions dus par les Etats membres au titre du budget de l'OUA.

Vous trouverez ci-joint, le relevé des arriérés des contributions pour les exercices financiers 1965/67, 1967/68, 1968/69 et 1970/71, au 11 décembre 1970.

Les membres du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières qui se sont réunis à Addis-Abéba en décembre 1970 souhaitent attirer l'attention des Etats membres sur l'article XXIII de la Charte :

" Le budget de l'Organisation, préparé par le Secrétaire général administratif, est approuvé par le Conseil des Ministres. Il est alimenté par les contributions des Etats membres, conformément aux références qui ont permis l'établissement du barème des contributions aux Nations-Unies. Toutefois, la contribution d'un Etat membre ne pourra pas excéder vingt pour cent du budget ordinaire annuel de l'Organisation. Les Etats membres s'engagent à payer régulièrement leurs contributions respectives ".

C'est pourquoi j'invite Son Excellence le Président en exercice de l'OUA à user de ses bons offices pour que les Etats membres versent régulièrement leurs contributions.

Le Président du Comité consultatif sur les questions budgétaires et financières saisit cette occasion pour renouveler à Son Excellence le Président Kenneth Kaunda, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine les assurances de sa très haute considération.

Son Excellence
Le Président Kenneth Kaunda,
République de Zambie

LUSAKA

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1971-02-26

Arrears of Contribution

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/7563>

Downloaded from African Union Common Repository